

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Procédure adaptée

Lot unique : Remplacement de fenêtres et châssis des bâtiments ateliers et du gymnase

Février 2019

Maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage : Lycée Polyvalent Galilée

1. Prescriptions générales

1.1. GENERALITES

NATURE DES TRAVAUX

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour but de définir la nature des travaux, les caractéristiques des matériaux et les conditions de mise en œuvre.

ALLOTISSEMENT

Le marché est composé d'un lot unique : Remplacement de fenêtres et châssis des bâtiments ateliers et gymnase.

PLANNING

Le candidat devra joindre à son offre un planning d'exécution incluant le délai de commande. L'entrepreneur devra aussi tenir compte des contraintes imposées par le Maître d'Ouvrage.

VERIFICATIONS PREALABLES - CONNAISSANCE DU SITE ET DES MATERIAUX

Pour la réalisation de son intervention, l'entrepreneur devra prendre en compte les contraintes liées notamment aux conditions d'accès et de stockage et toutes sujétions d'adaptation au bâti existant. Pour prendre en compte ces points, **une visite sur place est obligatoire afin de tenir compte de ces contraintes**. Un bon de visite sera remis au candidat, à joindre à son dossier de candidature.

Visites sur RDV

Contact : Jacques POTOT 04.74.53.00.13 ou Martine FLAUX 04.74.31.14.05 (ligne directe)

Avant la remise des offres, le candidat aura :

- **visité le site et apprécié exactement les difficultés liées à l'approvisionnement et à l'exécution des travaux,**
- **pris pleine connaissance des travaux à effectuer, de leur localisation et du support existant**
- **contrôlé toutes les indications du dossier de consultation et se sera procuré tous les renseignements complémentaires éventuels auprès des services compétents,**
- **vérifié les quantités figurant dans le descriptif des ouvrages (cf. paragraphe 2 page 3 du présent document).**

Avant signature du marché, l'Entrepreneur devra signaler toute erreur ou omission dans les pièces écrites du D.C.E. et soumettre ses contestations sur le présent marché au Maître d'ouvrage.

A la signature du marché, l'Entrepreneur sera considéré comme acceptant l'ensemble des pièces du présent marché et ne pourra plus faire recours. Il devra livrer, dans le cadre du marché signé, les prestations parfaitement exécutées, à la fois sur un plan esthétique, sur un plan technique et conforme à la réglementation en vigueur.

En particulier, **la définition des quantités d'ouvrages forfaitaires à réaliser est faite sous sa seule et entière responsabilité.** Les éléments fournis par le Maître d'ouvrage n'ont qu'une valeur indicative et il appartient à l'Entrepreneur de vérifier ou de rectifier le cas échéant.

En cours de travaux, les quantités ne pourront être modifiées qu'à la demande du Maître d'œuvre par ordre de service.

1.2. MODALITES DE REALISATION

Dans l'établissement du Dossier de Consultation des Entreprises, la Maîtrise d'ouvrage s'est efforcée de renseigner au maximum les entreprises sur la nature et les caractéristiques des travaux et ouvrages à exécuter.

Ces descriptions n'ayant pas un caractère limitatif, l'entreprise devra exécuter tous les travaux indispensables au complet achèvement et au parfait fonctionnement des ouvrages prévus dans le présent marché, conformément aux règles de l'art.

Les matériaux seront mis en œuvre conformément aux règles de l'art, aux règles de sécurité en vigueur, aux prescriptions des fabricants, fournisseurs, normes et DTU applicables, CCTG et présent CCTP. Ils devront être approvisionnés dans le délai imparti pour ne pas retarder l'avancement du chantier.

Le Maître d'ouvrage attire l'attention de l'entreprise sur le respect impératif de la Réglementation Thermique 2012 pour les travaux concernés.

En cas de carence de l'Entrepreneur, le Maître d'ouvrage peut prendre, aux frais de l'entreprise, les mesures nécessaires, après mise en demeure de celui-ci restée sans résultat.

1.3. PROTECTION DES TRAVAUX, DEGRADATIONS

L'entreprise est responsable des ouvrages réalisés, qu'il s'agisse de vols, détournements ou dégradations et doit en assurer la bonne garde jusqu'à la réception.

Avant réception, l'Entrepreneur doit déposer les protections, nettoyer les ouvrages livrés (y compris enlèvement des débris, détritiques et leur mise en décharge hors du chantier) et, éventuellement, remplacer les éléments détériorés.

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur le fait que la dépose devra être effectuée de manière très soignée. En cas de dégradations d'ouvrages existants, l'Entrepreneur devra assurer la réfection de toutes les zones détériorées. Il sera tenu de prendre contact avec le maître d'ouvrage pour la remise en état des ouvrages.

Si les dégradations commises ne sont pas réparées dans les délais prescrits par le Maître d'ouvrage, les dommages feront l'objet d'un procès-verbal et seront réparés d'office aux frais de l'Entrepreneur.

1.4. DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCE

L'Entrepreneur devra se conformer aux normes en vigueur, aux règles de l'art, aux prescriptions particulières des fabricants et fournisseurs, et notamment aux documents suivants :

- Documents Techniques Unifiés (DTU) publiés par le CSTB et notamment :
 - DTU N° 36.5 Mise en œuvre de portes et fenêtre extérieures
- Les Normes Françaises homologuées concernant l'ensemble des travaux du présent marché
- La Réglementation Thermique 2012 pour les travaux concernés

1.5. RECEPTION DES TRAVAUX

Les travaux seront impérativement achevés au plus tard le 30 juin 2019.

La réception des travaux sera prononcée à l'achèvement des travaux, après vérification de :

- la conformité des prestations et ouvrages par rapport aux prescriptions techniques des marchés,
- la remise en état des lieux
- La fourniture des Dossiers d'Ouvrage Exécutés comprenant les Procès-Verbaux et les fiches techniques de l'ensemble des matériaux et équipements mis en œuvre.

2. Descriptif des ouvrages

ATELIERS

ALLEE CONSTANT Côté ouest

12 châssis vitrés 2100 x 1070 avec 1 ouvrant oscillant commande par tirage

Vitrage isolant faible émissivité, remplissage Argon

Caractéristiques thermiques : 1,1 W.m².K 1,4 W.m² 5W 0.36

ALLEE CONSTANT Côté est

8 châssis vitrés 2100 x 1070 avec 1 ouvrant oscillant commande par tirage

Vitrage isolant faible émissivité, remplissage Argon

Caractéristiques thermiques : 1,1 W.m².K 1,4 W.m² 5W 0.36

FACADE COTE NORD

1 châssis vitré 2100 x 1070 avec 1 ouvrant oscillant commande par tirage

Vitrage isolant faible émissivité, remplissage Argon

Vitrage feuilleté une face 44.2

Caractéristiques thermiques : 1,1 W.m².K 1,4 W.m² 5W 0.36

3 châssis vitrés 2100 x 1500 avec 1 ouvrant oscillant commande par tirage

Vitrage isolant faible émissivité, remplissage Argon

Caractéristiques thermiques : 1,1 W.m².K 1,4 W.m² 5W 0.36

FACADE COTE EST

6 châssis vitrés 2100 x 1500 avec 1 ouvrant oscillant commande par tirage

Vitrage isolant faible émissivité, remplissage Argon

Caractéristiques thermiques : 1,1 W.m².K 1,4 W.m² 5W 0.36

GYMNASE

3 châssis vitrés 900 x 1300 avec 1 ouvrant oscillant, fermeture à loqueteau

Vitrage isolant faible émissivité, remplissage Argon

Caractéristiques thermiques : 1,1 W.m².K 1,4 W.m² 5W 0.36